

Se faire reconnaître, mode d'emploi

C'est décidé, vous souhaitez vous faire reconnaître travailleur handicapé, comment faire ?



Je vais voir mon **médecin traitant** ou **mon médecin spécialiste** pour lui faire remplir le certificat médical à joindre à mon dossier de RQTH



Je **renseigne le dossier** en joignant le certificat médical et les autres pièces justificatives
NB : il est possible désormais de déposer son dossier en ligne <https://mdphenligne.cnsa.fr/>



Je l'envoie à la **Maison Départementale des Personnes handicapées (MPDH)** du département **où je réside**



Je ne m'inquiète pas, les délais de traitement sont longs. Je reçois en revanche rapidement un **récépissé de dépôt de demande** indiquant que mon dossier est complet



En **transmettant ce récépissé à la Mission handicap / référent.e handicap (ou à la RH ou à mon manager)**, je deviens éligible aux mesures de mon entreprise en faveur de l'emploi de personnes handicapées. **Je leur transmets ensuite la copie de la décision de la MDPH**

Se faire reconnaître, mode d'emploi



- Si vous souhaitez être aidé pour renseigner ce dossier, vous pouvez vous tourner vers votre référent.e handicap ou le Service de Santé au Travail.



- Si vous avez besoin de temps pour vous rendre à une convocation administrative ou aux RDV médicaux nécessaires à la démarche, renseignez-vous : votre entreprise a peut-être prévu pour cela des autorisations d'absences rémunérées.